

Conseil communal du 06 juillet 2026

Interpellation citoyenne relative aux travaux prévus pour le réaménagement du parc de l'école, et proposition visant à réduire les coûts et à améliorer les plans.

Monsieur le Bourgmestre,

Mesdames et Messieurs les Échevins et Echevins,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Nous nous exprimons aujourd'hui en tant que citoyens d'Etterbeek, riverains du quartier autour du parc de l'école du Paradis des Enfants, et parents qui utilisent ce parc en dehors des horaires scolaires, nous sollicitons le droit d'interpeller de Collège des Bourgmestre et Échevins lors de la prochaine séance publique du Conseil communal.

Nous souhaitons d'abord remercier le Bourgmestre et le Collège pour l'initiative de réaménager le parc, dont une partie mérite effectivement d'être améliorée. C'est un lieu essentiel pour le quartier- utilisé aussi par les habitants des deux communes voisines - à la fois espace de détente et de jeu, et véritable poumon vert dans une zone très urbanisée.

C'est pour cela que nous nous interrogeons sur certains choix du projet actuellement envisagé, et sur la conception-derrière ce plan qui coutera aux contribuables environ 1 million d'euros.

Le Bourgmestre a affirmé vouloir faire « un compromis entre les besoins et attentes de toutes les différentes catégories de la population ». Lors de la soirée d'information, ces besoins se sont traduits par des plaintes de « nuisances sonores » liées aux terrains multisports. Cependant, ces nuisances n'ont jamais été quantifiées ou localisées, ou comparées à des seuils réglementaires. Et les besoins des différentes catégories n'ont pas été définis.

La solution pour répondre aux besoins serait selon le projet de démolir les trois terrains existants - en bon état général et encore récemment réparés avec des nouvelles planches et de nouveaux filets - et en refaire deux au milieu du parc. A part la réduction de l'espace et l'offre de jeu, les déplacer au centre du parc soulève plusieurs questions.

D'abord, si les « nuisances sonores » sont réellement un problème, déplacer les terrains signifie déplacer les nuisances vers d'autres habitants, potentiellement plus nombreux, des condominiums du côté Baron de Castro.

D'autre part, la vague de chaleur de mai et la canicule de juin nous montrent que le changement climatique est important dans la conception de l'espace public. Créer un îlot de chaleur avec de terrains en béton au milieu du parc nous semble peu compatible avec les enjeux climatiques actuels.

Par ailleurs, la situation actuelle bénéficie déjà d'un ombrage de qualité grâce à ses arbres presque centenaires, et des possibles alternatives techniques pour limiter les nuisances n'ont pas été présentés. Avant de remplacer des structures fonctionnelles, ne serait-il pas préférable de valoriser cet acquis ?

Et ça nous amène au côté « nature » de cette interpellation. Il faut laisser respirer la nature dans le parc, et votre projet veut justement mettre en place des zones plus apaisées pour accorder davantage de temps de repos à la végétation. Or, nous pensons qu'il est surement possible de renforcer les espaces verts, notamment sur les surfaces aujourd'hui bétonnées et aussi de mieux protéger les zones de nature par la réparation de leurs barrières. En plus, il serait possible de planter de la végétation indigène pour mieux promouvoir la biodiversité en ville.

La commune dit augmenter l'espace de jeu pour les enfants de 20%, mais semble compter ici aussi le « schoolplein » existant devant l'entrée de l'école, et ne pas tenir compte des anciens terrains de basket qui ont été supprimés pendant les travaux. En plus, référence est faite aussi à un futur développement près de Père de Deken, qui reste à plus de 10 minutes de distance à pied (voir plus avec des petits enfants).

En résumé, nous partageons pleinement l'objectif d'améliorer le parc, mais nous pensons qu'une approche plus sobre, plus respectueuse de l'existant et moins coûteuse permettrait de mieux répondre aux besoins du quartier et des enfants de l'école. Ce qu'on propose est aussi un projet plus court, qui prive moins longtemps les enfants et riverains de la jouissance du parc.

Des lors, nos questions au Collège sont les suivantes :

- Pouvez-vous préciser les éléments objectifs qui justifient la démolition et le déplacement des terrains existants en bon état, plutôt que leur maintien et la mise en place de zones de verdure dans les parties aujourd'hui bétonnées ?
- Disposez-vous d'une évaluation précise et objectivée des nuisances sonores évoquées, permettant de comparer différentes options d'aménagement ?
- Le Collège s'engage-t-il à faire une évaluation de scénarios alternatifs, fondés sur la préservation des infrastructures actuelles et des interventions plus légères, notamment au regard des coûts pour la commune ?
- Vous engagez-vous à rendre l'ensemble des informations relatives au projet plus facilement accessibles et d'élargir la concertation aux utilisateurs du parc au-delà du voisinage immédiat ?
- Etes-vous ouverts à réexaminer certains aspects du projet à la lumière de ces éléments, afin d'aboutir à une solution à la fois plus sobre, plus adaptée et plus largement partagée ?

Réponse en séance :

Monsieur le Bourgmestre :

Merci, Monsieur, du soin que vous avez apporté à cette interpellation qui est largement motivée. La réponse que je vais vous donner avec le soutien de l'Echevin des travaux qui, éventuellement, complétera puisque nous avons animé ensemble, vous en souviendrez, avec une autre fonctionnaire du service, la réunion avec les riverains, les parents, les enseignants, etc.

Donc, je vais vous lire en fait le texte que le service a préparé, parce que, quand vous dites que le Bourgmestre a fait une intervention disant qu'on allait planter des arbres supplémentaires, je n'ai fait que relayer la suggestion venue, lors de la discussion, pendant la réunion dans le hall couvert du Paradis des Enfants, formulée par le fonctionnaire technique environnement, qui a eu cette idée suite à la discussion relative à une absence d'ombre sur les aires de jeux.

Donc tout d'abord, le service me charge au nom du Collège et du Conseil de vous remercier pour cette interpellation qualitative. Ça montre que vous êtes impliqué, que vous avez un avis sur ce qui se passe dans votre environnement et il est exact que la commune souhaite investir 1 000 000 d'euros dans ce projet à fonds propres, parce qu'on estime qu'il est temps de rénover ce parc et cela, pas spécialement pour un motif de nuisances ou de déplacement qui est voulu, mais dans le but de requalifier globalement un parc public qui accueille pour une part des élèves, mais aussi des familles, des sportifs, des riverains, des promeneurs et une biodiversité qui est en danger et qu'il faut restaurer ou protéger.

Le but est donc de créer un équilibre entre le jeu et la nature, entre le sport et le calme, entre les besoins de l'école et ceux des habitants, entre les usagers et la préservation du patrimoine. Et c'est cette recherche d'équilibre qui justifie cet investissement.

Alors, vous savez qu'Etterbeek n'est pas nécessairement riche en espaces verts et que donc les parcs sont suremployés, suremployés. On veille d'ailleurs en période chaude, à allonger les périodes d'ouverture des parcs. Et donc, ce parc est victime de son succès. Comme vous dites, il sur Etterbeek uniquement, mais il est proche de 2 autres communes et d'autres riverains n'hésitent pas à venir profiter de cet endroit qui est très fréquenté. Mais, et on a eu ça aussi au parc de Fontenay où en fait, les terres n'étaient plus du tout perméables à force d'être piétinées, elles étaient dures comme du béton, alors que c'était de la terre et les ruissellements d'eau ne rentrent plus dans la terre. Donc on a refait avec succès le parc de Fontenay où se trouve le Centre des sports et la piscine et on a le même phénomène sur le Paradis des Enfants, où un piétinement permanent empêche les espaces verts de se régénérer. Les systèmes racinaires des arbres sont soumis à des pressions qui sont devenues excessives. Les surfaces engazonnées disparaissent progressivement.

Le fonctionnement actuel du parc n'est plus compatible avec des ambitions environnementales que vous partagez certainement aussi. Et donc laisser le parc en l'état aboutit à laisser la dégradation inexorable se poursuivre. Ce n'est donc pas un simple déplacement d'aires de jeux ou un re-dessin, c'est une approche globale plus qu'une rénovation.

Conseil communal du 06 juillet 2026

Votre interpellation propose essentiellement de conserver les infrastructures existantes et de végétaliser les espaces qui sont libres. Ça peut être une approche simple avec un moindre coût mais elle ne répond pas, selon les services, aux enjeux à rencontrer. Le projet communal est plus ambitieux. Il poursuit plusieurs objectifs :

1. Un protéger les arbres remarquables ;
2. restaurer la biodiversité ;
3. désimperméabiliser les sols ;
4. améliorer la gestion des eaux pluviales ;
5. maintenir les fonctions sportives ;
6. préserver les espaces de jeux ;
7. développer les classes au dehors ;
8. créer des zones de calmes ;
9. mieux répartir les usages au sein du parc.

Donc ça, c'est pour l'appréciation globale de l'ensemble du parc et une vision plus systémique - je dirais - de ce qui est proposé.

Sur le déplacement des terrains, l'interpellation indique que les terrains sont encore en bon état. Nous ne le contestons pas. Ce n'est pas parce qu'un équipement est en bon état qu'il est implanté au meilleur endroit. Le projet ne déplace pas les terrains parce qu'ils sont vétustes, il les déplace parce qu'ils s'inscrivent dans une réflexion plus large portant sur l'ensemble des usages du parc et ça, c'est important de le rappeler.

Les nuisances sonores. Alors, peut-être qu'on s'est mal exprimé, Monsieur du Bus et moi, mais jamais on n'a dit ni pensé que les nuisances sonores étaient à l'origine essentielles du réaménagement du parc. On a simplement relevé que certaines personnes s'étaient plaintes et puis d'autres pas. Mais ça, quand on vit en ville, c'est comme ça. Je veux dire, vous n'avez jamais 100% de personnes qui sont satisfaites. Et donc, le projet n'est pas guidé par ces questions de nuisances, sonores ou non. Les terrains génèrent évidemment des usages plus dynamiques que des bancs sur lesquels on se repose ou on lit. L'objectif n'est donc pas ni de gérer, de déplacer une nuisance, mais de mieux organiser les fonctions du parc afin que les espaces sportifs d'une part, les espaces de détente, les espaces pédagogiques, les zones de biodiversité puissent mieux coexister.

Sur le climat, c'est probablement le point qui a le plus surpris les auteurs de la réponse. Il est fait référence à la création d'un îlot de chaleur au moyen d'un nouveau terrain en béton. Or, selon les concepteurs de notre projet, c'est exactement l'inverse qui est prévu. Aujourd'hui, les 3 terrains multisports reposent sur une sous-structure asphaltée qui représente, à elle seule, 1000 m² de surface totalement imperméable. C'est vrai qu'en-dessous, c'est de l'asphalte et donc il n'y a pas de perméabilité du sol du tout. À ça s'ajoutent les anciens terrains de basket qui représentent 1300 m² et 1000 m² de cheminement imperméable. Nous sommes donc à plus de 3300 m² de surface imperméable qui structure cette partie du parc. Le projet prévoit le

remplacement par des revêtements drainants, qui permettent l'infiltration naturelle des eaux pluviales et donc cela réduit significativement l'imperméabilisation du site. Parler d'un îlot de chaleur ne correspond pas donc à la réalité des choses ni à une réalité technique du dossier.

En ce qui concerne les arbres et l'ombre, il est avancé que les terrains actuels, vous l'avez dit au cours de votre interpellation, bénéficient d'un ombrage important. Or, les simulations faites d'ensoleillement démontrent que durant la période comprise entre 11h le matin et 17 h, les terrains ne bénéficient d'un ombrage que de 30 à 40% maximum. Les autorités sanitaires déconseillent la pratique d'activités physiques durant les heures les plus chaudes de la journée or, 11h00-17h00, c'est les heures les plus chaudes de la journée. Durant les épisodes caniculaires, il est recommandé de chercher les zones ombragées, de privilégier les activités plus calmes. C'est ce que le projet permettra. Tous les arbres existants seront conservés, 6 nouveaux arbres seront plantés afin de renforcer durablement la canopée et à terme, les zones d'ombre seront donc plus nombreuses et mieux réparties dans le parc.

Sur la biodiversité, nous partageons votre phrase, il faut laisser respirer la nature. C'est l'objectif poursuivi par le projet. La nature aujourd'hui ne respire plus, les pelouses sont piétinées, les sols ne sont plus perméables, les racines sont compactées, les espaces naturels peinent à se régénérer de manière naturelle. Le projet organise davantage les usages qui permettront à la biodiversité de retrouver sa place. La biodiversité ne se décrète pas, elle s'aménage et ça implique donc de mieux organiser les usages humains qui sont des usages contigus.

Sur les espaces de jeux, le projet ne réduit pas l'offre récréative, il la transforme. Les aires de jeux sont maintenues, le parcours « Vita » est conservé. Les classes du dehors sont pérennisées, un théâtre de verdure est créé, 2 terrains multisports demeurent présents, la cour de récréation continuera également à accueillir les jeux de ballons sachant qu'un espace équivalent à la surface d'un terrain multisports est déjà présent sur la cour de récréation côté parc et permet de pratiquer des jeux de ballon de manière plus libre. Au total, les surfaces réellement disponibles pour ces activités restent largement suffisantes.

Il faut aussi rappeler que le Paradis des enfants demeure la 2^{ème} plus grande aire de jeux de toute la commune. L'objectif n'est donc pas certainement pas de diminuer les possibilités de jouer. L'objectif est de mieux les répartir dans un parc plus résilient et plus respectueux de son environnement.

Sur les scénarios alternatifs, vous posez la question de savoir si nous sommes ouverts à examiner les alternatives ? La réponse est évidemment oui, pour autant que cela puisse se poursuivre et renforcer les objectifs fixés par le Collège. Toute concertation permet d'améliorer un projet. Mais évidemment, améliorer un projet, selon nous, n'implique pas de renoncer aux objectifs fondamentaux. Le Collège reste convaincu que protéger les arbres existants en préservant leur système racinaire, restaurer la biodiversité, désimperméabiliser les sols, maintenir les fonctions sportives, développer les usages pédagogiques et préserver la qualité de vie des riverains, constituent de bonnes orientations.

Donc, notre conclusion est une conclusion d'une réflexion plus générale : préserver un parc public, ce n'est pas choisir entre les enfants et les arbres, ce n'est pas davantage choisir entre le sport et la biodiversité. Notre responsabilité est que tous les usages puissent continuer à coexister durablement et plus favorablement. Les enfants aujourd'hui ont besoin d'espaces pour jouer. Ils auront tout autant besoin demain de pouvoir jouer à

Conseil communal du 06 juillet 2026

l'ombre d'arbres que nous aurons la responsabilité de protéger aujourd'hui. C'est cette vision de long terme qui inspire ce projet et c'est pour cette raison que le Collège le défend encore aujourd'hui avec conviction. On espère avoir pu un peu vous éclairer par rapport aux différentes questions et interpellations que vous aviez déposées.

Le règlement et la loi ne le permettent pas, mais si vous souhaitez brièvement réagir, la démocratie à ses droits.

L'Interpellant :

Vraiment deux minutes. Merci pour la réplique.

Ce n'est pas pour nous de choisir entre enfants et arbres parce que comme je l'ai dit, on ne va rien toucher. Vous parlez d'un revêtement perméable pour les nouveaux terrains, on s'interroge juste pourquoi ça ne pourrait pas être appliqué aux terrains dans la position où ils sont, parce que si vous dites qu'entre 10h00 et 17 h, il n'y a que 40% d'ombrage sur le train, c'est déjà plus que 0 et en plus après 17 h en tout cas, quand le parc est encore ouvert 3 h jusqu'à 8 h le soir, ça veut dire que c'est pleinement ombré. Aussi pendant la journée, on voit quand même qu'il y a beaucoup d'ombre.

Puis pour l'offre de jeux, vous comptez maintenant aussi la cour de récréation qui est de l'autre côté, qui n'est pas ouverte au public, donc ça me surprend légèrement et les terrains de basket que vous avez mentionnés, ils ne sont déjà plus là.

Donc j'aimerais vraiment que les terrains puissent rester où ils sont et que ça puisse être intégré dans le plan avec un revêtement perméable parce que c'est important. Effectivement, on voit qu'il y a la nécessité, mais partez plutôt d'abord de la partie à l'abandon et voyons peut-être des solutions qui comme divisions du parc où sont les choses qui peuvent fonctionner mieux pour les riverains, pour les enfants et pour tout le monde.

Monsieur le Bourgmestre :

Nous veillerons à retransmettre vos observations qui sont enregistrées, qui seront transcrites au service. On remettra ça encore une fois sur le métier, puis on prendra notre décision finale.

Merci Monsieur, merci de votre intérêt, de votre présence et de votre interprétation. Bonne soirée.

Interpellation de Monsieur Pieterjan Vanden Boer concernant l'adaptation des tarifs de stationnement pour les voitures de plus en plus grandes

En septembre, notre collègue Lemaire a posé une question orale concernant la mise en place une politique de stationnement adaptée aux véhicules très grands et lourds. Le conseil communal s'était alors exprimé de manière unanime sur la nécessité de s'attaquer à ce problème.

Le collège avait indiqué qu'il examinerait la possibilité d'introduire un tarif de stationnement supplémentaire, basé sur la longueur ou la largeur des véhicules. J'avais également suggéré de s'inspirer des règlements de stationnement déjà en vigueur dans d'autres communes de la Région bruxelloise.

Les voitures deviennent en effet de plus en plus grandes et longues, comme le montre une récente étude de Transport & Environment. La tendance actuelle est une augmentation annuelle moyenne de 1,2 cm en longueur et de 0,5 cm en hauteur pour les nouveaux modèles. Ces véhicules plus hauts et plus lourds représentent un danger accru pour les piétons et les cyclistes : le risque de décès en cas de collision augmente et le sentiment d'insécurité des usagers actifs de la route s'intensifie. En outre, les véhicules plus grands occupent davantage d'espace public et compliquent le stationnement. Si la tendance actuelle se poursuit, l'étude estime que les villes pourraient perdre jusqu'à 14 % de leurs places de stationnement d'ici 2040.

Par ailleurs, nous constatons que le marché européen pourrait s'ouvrir davantage aux très grands véhicules américains, en raison de la révision d'un accord commercial avec les États-Unis.

Entre-temps, le Conseil bruxellois de l'Environnement a également souligné les conséquences négatives de l'augmentation de la taille et du poids des véhicules sur la sécurité routière, la qualité de l'air (notamment via l'augmentation des émissions de particules fines dues à l'usure des pneus, des freins et de la chaussée), le climat, l'espace public et le cadre de vie. Pour inverser cette tendance, ce Conseil recommande plusieurs mesures, dont l'adaptation des tarifs de stationnement en fonction du poids du véhicule.

C'est pourquoi j'adresse au collègue les questions suivantes :

1. Quel est l'état d'avancement de la révision annoncée du règlement communal de stationnement ? Quelles options ont été étudiées pour tenir compte de l'augmentation de la taille et/ou du poids des voitures particulières ?
2. Quand le collège prévoit-il de présenter au conseil communal un projet de règlement de stationnement adapté ?

Réponse en séance :Monsieur le Bourgmestre :

Je vais vous faire une réponse qui n'est pas une réponse définitive.

En fait, 2 fonctionnaires ont travaillé séparément par rapport à votre demande, ce n'est pas la première fois d'ailleurs que vous intervenez à ce sujet. Ils ont avancé, ils n'ont pas pu accoucher d'un règlement définitif. Tout d'abord pour modifier le tarif de stationnement, il faut avoir l'avis préalable de Parking Brussels. Ils n'ont pas encore reçu cet avis.

C'est un peu compliqué parce que notre idée, effectivement, c'est de prévoir des tarifs spécifiques pour les véhicules hors gabarit. La région estime que notre idée, la vôtre, est digne d'intérêt, mais on n'a pas encore eu le retour suffisant des institutions régionales. Le fonctionnaire sécurité routière nous indique que techniquement, il faut distinguer le tarif en voirie modulée au gabarit poids et là, on dépend d'un arrêté régional, on n'a pas de compétence communale autonome. Pour la carte riverain, la commune pourrait agir seule.

L'intéressé a relevé 2 arrêtés qui avaient été pris en septembre et en juillet 2013. L'arrêté du 18 juillet 2013, qui porte un volet réglementaire sur le plan régional de politique de stationnement, prévoit 3 normes différentes pour les SUV. Donc en un mot, ils ont beaucoup travaillé là-dedans, ils s'arrachent un peu les cheveux, Seuls on ne peut pas le faire, ensemble on est plus forts, vous connaissez la devise. On espère que ça marchera ce soir d'ailleurs, et donc on va revenir là là-dessus.

Je ne pense pas qu'on va avoir des divergences idéologiques ou politiques sur le projet, mais ils n'ont - pas réussi malgré tous leurs travaux et ils m'ont fait un relevé d'explication de ce qu'ils ont trouvé, de ce qu'ils n'ont pas trouvé, les difficultés qu'ils ont rencontrées.

En toute hypothèse, on n'a pas eu le retour de Parking Brussels et donc je ne sais pas venir devant vous avec un règlement qui est finalisé. Voilà, c'est une réponse intermédiaire que je vous remets.

(...)

Alors je vous donne mon sentiment parce que pour avoir participé à des réunions avec la BP, vous allez dire, pourquoi il vient avec la BP ? Mais parce que bientôt, avec l'intelligence artificielle, les camions de la BP vont être munis de caméras intelligentes qui vont pouvoir détecter les sacs selon leurs couleurs et les horaires, qui sont bien ou pas bien sortis, pour améliorer les contrôles.

Je suppose donc que ce sera possible, c'est une question de programmation j'ai l'impression. Et donc effectivement, si la scan-car peut en plus détecter les véhicules mal garés qui sont dangereux sur les passages pour piétons sur les trottoirs ou qui débordent, et bien, on le fera. Ça c'est clair.

Mais je vous fais une réponse conditionnelle. A mon avis, si on sait le faire pour les camions poubelles, on sait le faire aussi pour la scan-car.